

Notice descriptive	
Titre	Circulaire interministérielle du 27 décembre 2001 sur les instructions relatives à la délimitation des cantons en zone d'excédent structurel (ZES) liés aux élevages et à la mise en œuvre des « actions renforcées », définies à l'article 3 du décret no 2001-34 du 10 janvier 2001 relatif aux programmes d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	ATEE0210095C
Ministère	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement
Thématique de document	Eau
Type de document	Circulaire
Date de signature	27-12-2001
Date de publication	25-04-2002
Document	A0040015.pdf